

Procès-verbal de la 6e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, tenue le 10 avril 2025 via conférence Web (mode virtuel).

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
 - 6.1 Hommage à Mme Martine Mercier
 - 6.2 Remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

M. Alexandre Lemire, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres et agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par Mme Louise Lauzon, directrice générale, le secrétaire du conseil d'administration M. Marcel Lapalme, Mme Josée Vincent, adjointe à la direction générale, Mme Johanny Leblanc, conseillère en communication, ainsi que Mme Lyne Tremblay, directrice principale, développement de marché. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

Le président d'assemblée déclare l'assemblée ouverte et informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres en ligne pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Une vidéo est présentée pour informer les membres sur :

- Le déroulement de l'assemblée
- Les votes en direct
- Les interactions avec le président, le secrétaire et la directrice générale

Le président d'assemblée donne ensuite la définition de « membre de plein droit », soit les personnes qui pourront exercer leur droit de vote en direct ou en différé:

- Admis depuis 90 jours
- Personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domicilié ou travaille au Québec
- Personne morale ou une société
- Être un membre réadmis membre de plein droit

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président explique en quoi consiste le rôle de scrutateur et propose de nommer mesdames Mélissa Paquin et Carole Cloutier, qui sont déjà familières avec ce rôle.

Rés. 2025-1 Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Mme Mélissa Paquin et Mme Carole Cloutier comme scrutatrices.

Les membres sont invités à voter.

La proposition de nommer Mme Mélissa Paquin et Mme Carole Cloutier comme scrutatrices est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

M. Marcel Lapalme fait lecture de l'ordre du jour, document qui avait été déposé sur le site de la Caisse.

Rés. 2025-2 Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Les membres sont invités à voter.

L'ordre du jour est adopté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024

Étant donné que le procès-verbal avait été préalablement déposé sur le site Internet de la Caisse, permettant ainsi aux membres d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture ni de résumé de ce dernier.

Rés. 2025-3 Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 2024.

Les membres sont invités à voter.

Le procès-verbal du 10 avril 2024 est adopté.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Alexandre Lemire, président, débute en présentant tous les administrateurs du conseil d'administration et les remercie pour leur implication.

Il livre ensuite le rapport du conseil. Ce rapport est conservé aux archives aux fins de références ultérieures.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Alexandre Lemire, président, invite M. Marcel Lapalme, secrétaire, à présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Voici le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Le Conseil n'a constaté aucune dérogation à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée et aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Les membres sont invités à regarder une capsule vidéo sur les résultats financiers de la Caisse pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2024.

Les membres sont invités à exprimer leurs questions et opinions à l'égard des états financiers.

Aucune question n'est adressée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président d'assemblée invite Mme Louise Lauzon, directrice générale, à faire rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

Mme Lauzon invite les membres à regarder une capsule vidéo qui résume l'implication de la Caisse dans sa communauté. Elle donne ensuite quelques exemples de programmes d'éducation financière et leviers d'engagement qui représentent les retombés dans la collectivité.

Mme Lauzon invite finalement les membres à visionner deux capsules vidéo, soit une capsule sur la Caisse scolaire et une sur le programme Mes finances Mes choix.

4. Période de questions

Le président d'assemblée invite les membres à exprimer leurs questions et opinions à l'égard du conseil d'administration de la Caisse.

Aucune question n'est posée.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant de débiter, le président d'assemblée invite les membres à écouter une capsule vidéo sur la ristourne.

La directrice générale présente ensuite la recommandation du conseil d’administration concernant la façon de répartir les excédents annuels.



Rés. 2025-4 Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de proposer la recommandation de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions suite à l'assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Président d'élection

Le président mentionne qu'il agira à titre de président d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

Secrétaire d'élection

M. Marcel Lapalme agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite M. Marcel Lapalme à faire lecture du rapport du comité.

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 21 janvier 2025 et affiché dans tous nos établissements ainsi que sur le microsite de la caisse.

Nombre de postes à pourvoir : 5 Nombre de candidatures reçues : 5

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu dans les délais cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible sur demande.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président annonce les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur :

- Mme Marie-Julie Lanoix
- Mme Karine Laporte
- M. Antonin Majeau
- Mme Élisabeth Sigouin
- Mme Valérie Sylvain

5.2.4 Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de postes à pourvoir est de 5 et que la Caisse a reçu 5 candidatures, le président déclarent élues par acclamation les personnes suivantes :

- Mme Marie-Julie Lanoix
- Mme Karine Laporte
- M. Antonin Majeau
- Mme Élisabeth Sigouin
- Mme Valérie Sylvain

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président d'assemblée précise que les membres de plein droit sont invités à voter, dès l'ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que l'élection des membres du conseil d'administration. Il précise également les moyens disponibles aux membres pour procéder à leur vote.

La réécoute de l'assemblée sera possible afin de permettre aux membres de voter en toute connaissance de cause.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverture pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 14 avril 2025, à 23 h 59.

6. Fin de la rencontre et remerciement

6.1 Hommage à Mme Martine Mercier

Le président rend hommage à une administratrice, Mme Martine Mercier, décédée au cours de l'année.

6.2 Remerciements

Le président M. Alexandre Lemire tient à remercier tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien, ainsi qu'à tous les membres pour leur participation à cette cinquième assemblée générale annuelle.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

- 93,37% des membres ont voté en faveur de la recommandation

Rés. 2025-5 La proposition est adoptée.

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 16 avril 2025 à 12h04.

Président

Secrétaire